

PREFACE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

MARTINE ROSET, MAIRE

Mesdames et Messieurs, Chers satignotes,

Demandée par l'Etat, la mise en œuvre d'un plan directeur communal est l'exemple parfait d'une démarche citoyenne qui nous propulse vers un avenir à 10-15 ans. Ceux d'entre vous qui ont participé à la première table ronde réunissant les habitants de Satigny s'en souviennent : dans un premier temps, nous avons rêvé notre commune, son avenir, en laissant s'exprimer tous nos désirs, même les plus fous. On peut parfois construire à partir de rêves, nous les avons donc déclinés en axes de travail, retranscrits dans ce document.

Agrandir notre commune ou ne pas l'agrandir ? Quid d'un plus grand nombre de logements, d'entreprises ? Telle est la question principale qui s'est posée dans les discussions. Pour y répondre, l'analyse suivante a été faite.

Revenons un peu en arrière. En 1950, Satigny comptait 1'373 habitants ; Ils étaient 1'708 en 1980, 2'320 en 1990 pour terminer à 3'455 en 2010. On constate à travers ces chiffres : Satigny a connu une urbanisation croissante mais équilibrée. A contrario, des communes plus proches du centre ville (comme Meyrin, Bernex, Vernier, par exemple) ont subi une très forte urbanisation durant cette même période.

Le potentiel constructible s'étant pratiquement épuisé dans cette couronne périphérique, les pressions se reportent aujourd'hui sur la couronne suivante ; Satigny en fait partie. En parallèle, les améliorations apportées au RER en termes de cadences et de matériel roulant rendent notre commune attractive, avec ses 12 petites minutes pour rejoindre le Centre-ville de Genève, où travaille la majorité des satignotes. Cette évolution urbanistique est-elle inéluctable ?

A en croire les statistiques et l'évolution constatée de la population ces dernières décennies, la Genève de 800'000 habitants (déjà définie dans les années 1970 !) est pour 2030. Bien entendu, les chiffres peuvent être remis en question. Il est aussi possible de limiter la croissance en refusant l'implantation de nouvelles entreprises attirées par la Genève internationale... Un pas vers la croissance zéro ? A ma connaissance, les volontés politiques cantonales et fédérales ne vont pas dans cette direction. Les habitants de Satigny non plus, j'en veux pour preuve les différentes votations populaires en faveur de la construction de logements qui ont été massivement acceptées par les satignotes ces dernières années.

A partir de ces constats, deux scénarii sont possibles :

- > Construire du logement, oui, mais pas sur notre commune.
- > Prévoir une augmentation des constructions, mais en réunissant d'abord un certain nombre de conditions.

Après en avoir débattu, le groupe de pilotage et le conseil municipal ont admis que la première position est égoïste. Si nos ancêtres avaient raisonné ainsi, Satigny ressemblerait aujourd'hui à un village « gaulois » dont les quartiers de Pré-Gentil, Grandes-Vignes ou Vignes Dorées par exemple auraient été exclus.

C'est donc sur la deuxième position que nous avons travaillé, en posant d'emblée les conditions suivantes (fiche de mesures 3-5) qui vont permettre de gérer l'extension actuelle tout en envisageant à moyen terme l'évolution de Satigny :

- > Avant tout nouveau déclassement, utilisation en premier lieu des terrains disponibles et affectés en zone à bâtir.
- > Développement par étape, les premières d'entre elles étant prévues à l'Est du quartier des Vignes Dorées.
- > Amélioration des fréquences du RER.
- > Réalisation d'un nouvel axe routier à partir de la route du Mandement, afin de desservir le nouveau quartier de manière périphérique.
- > Maîtrise foncière publique, pour contrôler le développement et la réalisation des équipements publics nécessaires. Dans cette optique, la commune doit d'ores et déjà pouvoir bénéficier de l'application de l'article 65 du droit foncier rural (LDFR), permettant aux collectivités publiques d'acquérir des terrains en zone agricole (et donc de profiter des prix du marché foncier agricole) lorsque cela «est nécessaire à l'exécution d'une tâche d'utilité publique prévue conformément aux plans du droit de l'aménagement du territoire».
- > Etablissement d'une planification directrice (plan directeur de quartier ou autre) et définition des étapes.
- > Etroite collaboration entre la commune et le canton à tous les stades de développement du projet.

Pour ce qui est des zones industrielles, les pressions cantonales visant à agrandir les zones industrielles existantes sont importantes, notamment en lien avec le projet PAV (Praille-Acacias-Vernets), où la réaffectation de cette zone en logements implique le relogement d'un certain nombre d'entreprises qui souhaitent notamment être reliées au rail. La ZIMEYSA étant une des seules zones industrielles du canton reliée au rail, les velléités d'agrandissement sont fortes. Ce plan directeur communal demande que, avant de procéder à de

nouveaux déclassements, la densification de la zone actuelle soit mise en application et la desserte (en transports collectif ou individuel) améliorée. Au sujet de l'agrandissement de la ZIBAY, ce plan directeur rejette toute possibilité d'étendre la zone actuelle en direction de Peney-Dessous, afin de préserver le village.

En lien avec ces extensions, nous affirmons que Satigny est et demeurera une commune à vocation agricole-viticole. Nous sommes fiers de cette activité économique sans laquelle nos paysages ne seraient pas ce qu'ils sont. Ne l'oublions jamais : ces mêmes paysages sont aussi (et surtout) un élément indispensable à l'être humain pour se nourrir. Au même titre que boire ou respirer, l'assurance d'une autonomie alimentaire permet d'envisager l'avenir avec une certaine indépendance où le bien-être de l'Homme reste la préoccupation majeure.

Mesdames et Messieurs, chers satignotes,

Vous trouverez dans ce plan directeur communal une analyse complète des thématiques composant notre commune. Celles-ci ont été soupesées, mesurées et discutées, afin d'essayer d'apporter les solutions qu'attendent nos habitants – que VOUS attendez - pour ces prochaines années. Leur mise en œuvre continuera à s'effectuer de manière démocratique comme l'a été l'élaboration de ce plan directeur.

J'en profite pour saluer l'engagement et la participation des nombreux habitants ayant participé aux différentes tables rondes. Ils ont ainsi contribué à alimenter le débat, dans le but de faire en sorte que notre commune demeure un espace de vie où nous sommes heureux de vivre.

Hier, comme aujourd'hui et demain, vive Satigny !

Martine ROSET Maire

Juin 2010

